

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE
Réunion téléphonique du 20 mai 2022

Présents: Roland Grain, Pascal Lefebvre et Jean René Elophe

La commission entérine les résultats des 1/4 de finale, n'ayant donné lieu à aucune réclamation et fixe ensuite les lieux des 1/2 finales des Challenges Fromentin U18 et C T I U15

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

Jeudi 26 mai à 17h
Englebelmer / Montdidier

Mercredi 8 juin à 19h
Roye Noyon / Pays Neslois

1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

CHALLENGE C.T.I. U15

Jeudi 26 mai 2022 à 16h
Albert USOAAS / AC Montdidier

Mercredi 8 juin 2022 à 19h
SC Moreuil / AAE Chaulnes

1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

Le secrétaire : Jean René Elope.